

## **Membre du Comité conjoint de nomination de l'Église épiscopale pour l'élection de l'évêque président**

**Mandats canoniques :** Titre I, Canon 2.1

**Description et responsabilités :** Le Comité conjoint de nomination de l'Église épiscopale est chargé de concevoir et de mettre en œuvre un processus de nomination de trois candidat·e·s au poste d'évêque président·e, élu·e par la Chambre des évêques, l'élection étant ratifiée par la Chambre des députés lors d'une réunion de la Convention générale. Les membres du Comité prépareront et publieront un profil du poste d'évêque président·e, puis solliciteront et évalueront les candidat·e·s. Veuillez noter qu'après l'élection du nouvel évêque président en 2024, le Comité de nomination pour le triennat 2027-2030 ne sera actif qu'en cas de vacance imprévue du poste.

**Durée du mandat :** 3 ans

**Nombre de personnes à élire :** 5 laïc·que·s, 5 membres du clergé dont 1 diacre, 5 évêques

**Temps requis :** Si ce comité était sollicité au cours du triennat, le temps requis serait important, comprenant de nombreuses réunions en personne et virtuelles pour mettre en place et exécuter le processus de nomination décrit ci-dessus.

**Compétences et charismes recherchés :** Une grande capacité d'écoute pour cerner les attentes de l'Église envers un·e évêque président·e, discerner les personnes susceptibles d'être appelées à assumer cette fonction, et entendre les candidat·e·s potentiel·elle·s exposer leur vocation ; une expérience en matière de soins pastoraux, de recrutement, et/ou de processus de recherche, de ressources humaines, de relations publiques, de collecte de données, de logistique, et de gestion de projet ; le respect de la confidentialité ; la conscience que si ce comité venait à être actif, l'Église devrait faire face au départ prématuré d'un·e évêque président·e.